



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VASSIEUX-EN-VERCORS

### ARTICLE 1

Par arrêté n°2025-03 en date du 27/01/2025, le Maire de la Commune de Vassieux-en-Vercors a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vassieux-en-Vercors ;

Le projet de révision de PLU de la commune de Vassieux-en-Vercors mis à l'enquête publique vise à :

- Accompagner et maîtriser l'accueil de nouveaux habitants en valorisant le village :
  - Accueillir de nouveaux habitants, en priorité dans le village, tout en préservant l'équilibre et la diversité de population ;
  - Elargir l'offre en logements en proposant des typologies adaptées aux besoins des futurs habitants ;
  - Limiter les consommations foncières sur le territoire et conforter l'enveloppe urbaine villageoise en s'assurant de la cohérence avec la ressource en eau ;
  - Valoriser et embellir le village pour rendre le bourg vivant et attractif, approprié par tous, habitants et touristes ;
  - Poursuivre le développement des équipements, des services et des mobilités pour améliorer le quotidien des habitants et limiter les difficultés liées à l'éloignement.
- Assurer la vitalité du territoire en accompagnant et en développant ses spécificités :
  - Préserver et valoriser une agriculture raisonnée et à taille humaine, en cohérence avec les paysages et l'environnement naturel exceptionnels et les dynamiques socio-économiques de la commune ;
  - Poursuivre le développement d'un tourisme à l'année, durable, équilibré et à échelle humaine autour du double potentiel naturel et culturel ;
  - Accompagner et soutenir le développement des activités artisanales, commerciales et tertiaires en priorité au sein du village.
- Révéler et préserver les qualités environnementales et paysagères du territoire :
  - Intégrer la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans chaque étape de planification et d'aménagement, plus spécifiquement sur les espaces forestiers, les zones humides et le village ;
  - Préserver et valoriser l'identité et les qualités paysagères du territoire.

### ARTICLE 2

Monsieur RICHARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision n°E24000216/38 du 15/01/2025.

### ARTICLE 3

Il sera procédé, du **lundi 17 février 2025, 09h00, au mercredi 19 mars 2025, 17h00**, à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vassieux-en-Vercors pour **une durée de 31 jours**, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

### ARTICLE 4

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sur le Plan Local d'Urbanisme de Vassieux-en-Vercors révisé) :

- **Pour la version papier :**
  - En Mairie, 1, Rond-point des Cinq Communes Compagnons de la libération, 26420 Vassieux-en-Vercors, **aux jours et heures d'ouverture habituels** (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels), soit **les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00**
- **Pour la version numérique :**
  - Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.vassieuxenvercors.fr/>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie, 1, Rond-point des Cinq Communes Compagnons de la libération, 26420 Vassieux-en-Vercors, **aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Vassieux-en-Vercors pendant toute la durée de l'enquête.

#### **ARTICLE 5**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du **lundi 17 février 2025, 09h00, au mercredi 19 mars 2025, 17h00**:

- **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, 1, Rond-point des Cinq Communes Compagnons de la libération, 26420 Vassieux-en-Vercors, **aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 4).**
- **En les envoyant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : [secretaritamairievassieux@orange.fr](mailto:secretaritamairievassieux@orange.fr) ; elles seront annexées au registre d'enquête publique ;
- **En les adressant par voie postale** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Vassieux-en-Vercors à l'adresse suivante : Monsieur RICHARD, commissaire enquêteur – Mairie de Vassieux-en-Vercors, 1, Rond-point des Cinq Communes Compagnons de la libération, 26420 Vassieux-en-Vercors. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

#### **ARTICLE 6**

**Monsieur** Olivier RICHARD, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 1, Rond-point des Cinq Communes Compagnons de la libération, 26420 Vassieux-en-Vercors, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Permanence n°1 : lundi 17 février de 09h00 à 12h00
- Permanence n°2 : jeudi 6 mars de 09h00 à 12h00
- Permanence n°3 : mercredi 19 mars de 14h00 à 17h00

#### **ARTICLE 7**

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

#### **ARTICLE 8**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Vassieux-en-Vercors pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.vassieuxenvercors.fr>

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera adressée par le Maire à Monsieur Le Préfet du Département de la Drôme et Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

#### **ARTICLE 9**

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur le Conseil Municipal de Vassieux-en-Vercors se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU de la commune de Vassieux-en-Vercors, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

#### **ARTICLE 10**

La personne publique responsable de la révision générale du PLU de la commune de Vassieux-en-Vercors est la commune de Vassieux-en-Vercors, dont les coordonnées sont : 1, Rond-point des Cinq Communes Compagnons de la libération, 26420 Vassieux-en-Vercors.

#### **ARTICLE 11**

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en Mairie.

Vassieux-en-Vercors, le 27 Janvier 2025  
Le Maire, Thomas OTTENHEIMER